



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Revalorisation de la gratification de stage des étudiants en soins infirmiers  
Question écrite n° 10076

### Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation de précarité financière des étudiants en soins infirmiers (ESI) et sur l'indispensable nécessité de revaloriser leurs indemnités de stage. La formation en soins infirmiers est construite sur un modèle d'alternance obligatoire, exigeant des étudiants une expérience professionnelle de terrain conséquente. Si cela est une bonne chose pour découvrir la réalité du métier, la question de leur rémunération pose question : la gratification qui leur est allouée pour cet engagement est dérisoire et franchement honteuse. Cette indemnité s'élève, selon l'article 15 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier à seulement 36 euros par semaine en première année, 46 euros en deuxième année et 60 euros en troisième année, soit entre 1 euro et 1,7 euro de l'heure ! Ces étudiantes et étudiants sont pleinement intégrés aux équipes soignantes, participent activement à la prise en charge des patients et sont soumis aux mêmes contraintes organisationnelles et à la même charge émotionnelle que les professionnels diplômés. Ils constituent même un maillon essentiel au bon fonctionnement des services de santé, particulièrement dans un contexte de crise de vocation dans cette profession et plus globalement avec les tensions que connaît notre système hospitalier. Cette indemnité ne reflète ni la charge de travail, ni les responsabilités assumées. Pire encore, elle ne fait l'objet d'aucune majoration pour le travail de nuit, les jours fériés ou les heures supplémentaires, créant une iniquité de traitement flagrante. À titre de comparaison, un apprenti dans un autre secteur perçoit une rémunération comprise entre 27 % et 78 % du SMIC. Cette différence considérable avec les indemnités des ESI engendre un profond sentiment d'injustice et constraint nombre d'entre eux à cumuler leurs études exigeantes, un temps plein en tant qu'infirmier-stagiaire et un autre emploi alimentaire pour subvenir à leurs besoins. Cela n'est pas tenable et met en péril leur santé mentale et la qualité de leur apprentissage. Alors que le pays fait face à une pénurie critique de personnel soignant, cette faible reconnaissance financière décourage de nombreuses vocations et fragilise durablement l'attractivité d'une profession pourtant essentielle à la Nation. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour réformer ce système d'indemnisation des stages en soins infirmiers afin d'arriver, *a minima*, à une rémunération alignée avec les autres filières en alternance, qui est indispensable pour reconnaître à sa juste valeur l'apport indispensable des étudiants infirmiers au système de santé français et de leur garantir des conditions d'études dignes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Fernandes](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10076

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Travail, santé, solidarités et familles

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée au JO le :** [7 octobre 2025](#), page 8428